

Netflix ou le début d'une télé révolution

CHIFFRE
D'AFFAIRES

1,34
milliard de dollars

LE PRIX

8,99
euros. Prix envisagé
pour l'abonnement

SUCCÈS

36
millions d'abonnés
rien qu'aux USA

CATALOGUE

10 000
films et séries
disponibles

Dans un mois, la Belgique verra débarquer le plus important distributeur américain de vidéos en streaming. C'est le début d'une (télé) révolution.

● **Alain WOLWERTZ**

Longtemps pressentie, confirmée en juillet, l'arrivée de Netflix dans le paysage audiovisuel belge est pour dans un mois (le 15 septembre plus que probablement).

Netflix, cette plateforme de vidéos à la demande (SVOD) disponible en streaming sur plusieurs supports (voir cadrée) va-t-il bousculer des chaînes traditionnelles comme la RTBF et RTL Tvi ou payantes comme Belgacom TV ou BeTv ? Les intéressées assurent que non. Même si celles proposant elles-mêmes de la VOD s'adaptent déjà (voir par ailleurs).

C'est que le succès de l'opérateur américain qui propose de visionner des films en direct sur internet (sans les télécharger donc) a été fulgurant : l'entreprise, qui a débuté par la location de DVD, compte 36 millions d'abonnés aux États-Unis et grandit très rapidement dans les pays européens où son service est déjà disponible. Aux Pays-Bas, par exemple, en un an Netflix a conquis plus de 600 000 abonnés.

Son principal intérêt est le prix

Le plan séduction de Netflix c'est le prix de son abonnement. À l'heure actuelle c'est même son principal intérêt. Car si le catalogue de films et séries disponible est bien fourni, il s'agit de productions qui ont déjà été diffusées, au cinéma évidemment, mais aussi sur les chaînes payantes et ensuite sur les chaînes généralistes.

RTL, RTBF et Be tv (la dernière propose aussi de la SVOD) estiment d'ailleurs que Netflix ne devrait *jamais* être concurrentielle en ce qui concerne les nouveautés.

Les producteurs n'ayant aucun intérêt à vendre en exclusivité des films à un fournisseur de VOD tel que Netflix qui les proposera largement pour un prix modique alors qu'il peut les négocier successivement avec des chaînes payantes puis des chaînes généralistes qui paient souvent à bon prix ces « avant-premières ».

Netflix n'est que le début

Si l'on parle beaucoup de l'ar-

rivée de Netflix en Belgique et plus généralement en Europe, c'est essentiellement parce que le paysage audiovisuel y est beaucoup plus figé qu'outre-

Atlantique. Là, d'autres services de vidéos en streaming (Hulu, UFC, Crackle...) concurrencent Netflix. Même Amazon propose des films et séries en ligne à un prix encore plus concurrentiel : 99 dollars par an avec en prime l'accès à son catalogue d'e-books et la livraison gratuite des commandes passées sur sa plateforme de commerce en ligne.

Le marché est colossal et les acteurs de la streaming-télé qu'y s'y livrent une véritable guerre finiront par déplacer leur champ de bataille en Europe aussi. Face à l'offre de plus en plus foisonnante, si elles ne s'adaptent pas, ce sont les chaînes généralistes qui risquent de souffrir des dégâts collatéraux. Car le « temps-télé » n'étant pas extensible, qui prendra encore le temps de s'asseoir à 20 heures devant *le film du samedi soir* de la RTBF ou de RTL Tvi quand tout sera disponible et tout le temps en un simple clic ? ■

Et comment ça marche ?

Un catalogue de 11 000 films et 3 000 séries qui s'étend continuellement auquel on accède via une connexion internet : c'est ça Netflix. Rien de révolutionnaire en soi si ce n'est que les vidéos sont accessibles sur tous les supports (TV,

tablette, PC et smartphones) pour un prix relativement modique : 7,99 \$ aux États-Unis et un prix « européen » qui serait de 11 € pour un accès haute définition sur 4 écrans et 8,99 € sans HD pour un seul écran.

Pour ceux qui ne disposent pas d'une Smart TV (une télé connectée), le boîtier Roku 2 (vendu aux USA mais

disponible via Amazon) donne accès à Netflix. Le boîtier Apple TV ou une console de jeux connectée à internet permettront aussi d'y accéder. Et le permettent même déjà d'ailleurs, à condition de se créer un compte d'utilisateur américain via iTunes ou le site de la console de jeu (Xbox ou PlayStation par exemple). **A.W.**

Le CSA informe le géant américain

Le Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA), chargé de la régulation de l'audiovisuel en Fédération Wallonie-Bruxelles, a entamé ses contacts avec les responsables de Netflix en juin 2013.

La plateforme de vidéos en ligne dont le siège social européen est actuellement basé au Luxembourg n'est pas tenue de respecter la réglementation imposée aux autres opérateurs : contribution à la production audiovisuelle et au développement du cinéma en Communauté française, publicité, protection des mineurs...

« Nous avons vis-à-vis de Netflix la même démarche proactive

qu'envers chaque nouvel entrant dans le paysage audiovisuel belge », explique Geneviève de Bueger, responsable des nouvelles plateformes.

Pour ce qui est de la protection des mineurs, Netflix a élaboré quelques systèmes de protection, « il faut voir s'ils s'avèreront efficaces. Il y a tout un travail de sensibilisation à faire ».

En ce qui concerne la contribution de Netflix à la production de programmes locaux, Geneviève de Bueger prend exemple de l'attitude de Netflix chez nos voisins français : « le catalogue de Netflix est international, ça fonctionne dans les pays nordiques et au Royaume-Uni, plus ouverts à la culture

américaine, mais pour pénétrer le marché français Netflix a lancé un appel d'offres pour réaliser une série française ».

Une réflexion est actuellement menée au niveau de la Commission européenne au sujet de la convergence audiovisuelle, notamment pour promouvoir les productions européennes sur ce type de plateforme. Le CSA y a participé et prône plutôt que l'imposition de quotas la mise en valeur par une présentation attrayante sur ces nouveaux supports des programmes locaux, comme imposé par la réglementation en Fédération Wallonie-Bruxelles. ■ **Ca.D.**

CE QU'EN DIT LA CONCURRENCE

BE TV

« Notre offre est différente »

Du côté de BeTv, on ne voit pas Netflix comme un concurrent : « Notre offre est différente, précise Marie-Pierre Dinsart, responsable de la communication. Les films proposés par Netflix ont déjà été diffusés sur les chaînes payantes et les chaînes généralistes. Pendant un an, BeTv a l'exclusivité des films que nous diffusons un an après leur sortie en salle. Nous avons des contrats avec les plus grands studios de cinéma pour plusieurs années. » Pour ce qui est des séries, BeTv dit ne pas avoir de soucis à se faire non plus. Il bénéficie même de l'exclusivité des prochaines saisons de *House of Cards*, la série produite par Netflix ! ■ **Ca.D.**

RTBF

« Ouverts à la coproduction »

Du côté de la RTBF, François Tron, directeur général, affiche une certaine sérénité. « Nous ne sommes pas directement concernés par l'arrivée de Netflix. Leur stratégie de développement est de s'appuyer sur des programmes qu'ils achètent et distribuent en SVOD mais aussi sur des programmes qu'ils produisent. Et nous, nous produisons beaucoup de choses. Cela nous donne la possibilité d'entrer dans le jeu. Nous sommes d'ailleurs ouverts à la coproduction. C'est vraiment le futur de la télé. Une série comme *Esprit de famille*, que l'on vient de terminer, a déjà été achetée par la France avant sa diffusion chez nous. Cela veut tout dire. » ■ **M.U.**

BELGACOM TV

« On a anticipé »

Avec un catalogue de films loués de 2,99 € à 4,99 € pour les plus récents, Belgacom TV pourrait avoir tout à craindre de l'offre Netflix. On assure que ce n'est pas le cas chez l'opérateur belge. « On a anticipé en proposant il y a quelques mois (NDLR : en avril) notre *Movies & Series Pass*. » À 14,95 € par mois, il n'offre cependant pas un accès complet au catalogue VOD de Belgacom mais à un catalogue restreint de séries et de films. « Mais on ne craint pas d'être bousculé car notre catalogue de VOD est plus complet. » Et il est vrai avec des films plus récents, disponibles au moment de leur sortie DVD. ■ **A.W.**

RTL GROUP

« Garder l'offre premium »

Stéphane Rosenblatt, directeur général de RTL TVI, ne voit pas une menace dans l'arrivée de Netflix. « Je ne pense pas, a priori, que Netflix va nous faire du tort. Nous avons été les premiers en Belgique francophone à créer une troisième chaîne, qui est Plug RTL. Et avoir une famille de chaînes comme cela, c'est la meilleure arme contre la fragmentation que Netflix va amener. Mais selon moi, les premières touchées seront les chaînes à péage. Maintenant, la RTBF tout comme nous avons intérêt à ce que les programmes premium (NDLR : séries ou films en priorité) pour lesquels nous payons très chers restent sur nos chaînes. » ■ **M.U.**